

Date de la convocation :  
04/01/2023  
Date d'affichage :  
11/01/2023

**COMPTE RENDU  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 JANVIER 2023**

Sous la présidence de Monsieur Yves RUDIO, maire  
Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10  
Conseillers présents : 09  
Procuration : 01

Présents : Marie-Hélène BEINSTEINER, Jessica CLEISS, Gabrielle EHRETSMANN, Cyrille HAEHNEL, Olivia KLEIN-HUMANN, Nicolas LANNON, Jérôme LEFEVRE, Christian VOEGELE

Absent excusé : Jean-Georges KOLB (procuration à Cyrille HAEHNEL)

Le secrétaire de séance est désigné par Monsieur le maire :

**ORDRE DU JOUR**

1. *Approbation du PV de la réunion du C.M. du 6 décembre 2022*
2. *Modalités d'attribution des cadeaux offerts par la commune*
3. *Décision modificative du budget communal 2022 N°1*
4. *Vote des taux de la fiscalité directe locale 2023*
5. *Divers*

## **01. Approbation du PV de la réunion du C.M. du 6 décembre 2022**

Remarques : RAS

Le procès-verbal de cette réunion ne suscitant plus aucune remarque, il est approuvé par les membres présents lors du conseil de ce jour.

Nombre de votants : 10                      POUR : 10              CONTRE : 0              ABSTENTION : 0

## **02. Modalités d'attribution des cadeaux offerts par la commune**

**VU** le décret GBCP (Réforme : gestion budgétaire et comptable publique) N°2012-1246 du 7 novembre 2012,

**VU** le décret N°2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé,

**CONSIDERANT** qu'il importe de cerner précisément le détail des dépenses imputables aux comptes 6232 « Fêtes et cérémonies » et 6257 « Réceptions »,

**CONSIDERANT** qu'il est indispensable de fixer la nature des dépenses pouvant être imputées :

**A. Au compte 6232 « fêtes et cérémonies »**, eu égard au caractère imprécis de cette imputation,

Il est proposé de prendre en charge, au compte 6232, toutes les **dépenses liées aux fêtes nationales et manifestations locales, de cérémonies officielles commémoratives de vœux** :

- Fêtes locales : cérémonie des vœux ou de citoyenneté, cérémonie du 11 novembre,
- Fêtes nationales,
- Fêtes de Noël,
- Fête des aînés,
- Repas des agents,
- Repas du conseil municipal,
- Fêtes diverses,
- Fête et cérémonies pour la carrière des agents communaux et intercommunaux (départ en retraite, mutation ...), pour la carrière de partenaires (enseignants, professionnels, associations, ...) et autres frais occasionnés par les cérémonies liées à la vie administrative de la commune,
- Manifestations organisées à l'occasion de venue de personnalités, des rencontres professionnelles.

De même, pourront être imputés à ce compte, **les cadeaux (exemples : fleurs, gravures, corbeilles garnies, bons d'achats et médailles) offerts à divers événements** tels que :

- Grands anniversaires,
- Départ à la retraite,
- Fin de contrat ou mutation,
- Naissances,
- Mariages,
- Maladie, hospitalisation,
- Décès et
- Noces d'or ou de diamant,

dans une limite d'un montant unitaire de 1 000,00 € TTC.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'acceptation des dépenses précitées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies », ce dans la limite des crédits inscrits au budget.

**B. Au compte 6257 « Frais de réception »**, il est proposé de prendre en charge :

- **Les dépenses non liées aux fêtes et cérémonies** (repas de travail initiés par le maire),
- **Les dépenses de fournitures diverses de boissons** pour réunion du conseil municipal, du conseil intercommunal des enfants ou des commissions, et
- **Les dépenses de réceptions** lors de visites de personnalités officielles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de fixer les modalités d'attribution de cadeaux comme énumérés ci-dessus.

Nombre de votants : 10                      POUR : 10                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### **03. Décision modificative du budget communal 2022 N°1**

Monsieur le Trésorier de Sarre-Union, a relevé une incohérence avec les écritures demandées précédemment par l'ancien Trésorier de Bouxwiller.

Dans un premier temps il a demandé à la commune de rédiger un certificat administratif qui devra faire l'objet d'une régularisation par une décision modificative.

Afin de prendre en compte le transfert de résultat d'investissement du budget eau au budget communal suite aux opérations de transfert au budget eau au SDEA en 2021, il convient de passer la modification budgétaire comme suit :

Dépenses d'investissement :

Compte 001 (Dépense investissement) : - 79.019,14 €

Nombre de votants : 10                    POUR : 10            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

#### **04. Vote des taux de la fiscalité directe locale 2023**

Par délibération du 01<sup>er</sup> mars 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 23,74 %

TFPNB : 51,12 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après en avoir délibéré et suite à ces informations, le conseil municipal décide *de modifier* les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 pour prendre en compte l'inflation de l'année 2022 et de les porter à :

Taux de référence :	Augmentation %	Nouveau taux 2023
TH : 23,74 %	+ 5,9 %	25,14 %
TFPB : 23,74 %	+ 5,9 %	25,14%
TFPNB : 51,12 %	+ 5,9 %	54,14 %

Nombre de votants : 10                    POUR : 10            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

#### **05. Divers**

##### **05.01 Remerciements**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un certain nombre de remerciements lui sont parvenus, à l'occasion des différents cadeaux de Noël distribués :

- des aînés suite à des cartes ou des paniers-cadeaux remis par la municipalité,
- des agents, des bénévoles et des membres du Conseil participatif remercient la municipalité pour sa petite attention et
- des parents ont beaucoup apprécié le moment convivial mis en place à l'attention de leurs enfants, lors de la fête de Noël des enfants.

## **05.02. Affaires scolaires**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a participé, avec Marie-Hélène BEINSTEINER, vice-présidente de la commission 5, et Olivia KLEIN-HUMANN, en charge des affaires scolaires, à une réunion des affaires scolaires initiée par la commune d'Ingwiller. Cette première réunion a rassemblé les élus chargés des affaires scolaires d'Ingwiller, d'Erckartswiller, de Sparsbach et de Weinbourg. L'inspectrice de l'Education nationale des Vosges du Nord, Madame DIDOT, les services de l'accueil périscolaire, la directrice de l'école et la Communauté des communes Hanau-La Petite Pierre ont également participé à cette rencontre.

Les élus de Weinbourg ont pu découvrir l'école et les services périscolaires de ce regroupement pédagogique concentré (RPC), à travers les exposés des intervenants et une visite des locaux. Des documents et des informations ont pu être échangés.

La commune s'est assurée que les enfants de Weinbourg seront bien accueillis dans cette nouvelle structure et qu'ils auront droit à tous les services proposés : accueil périscolaire, entrée en site bilingue pour les enfants entrant en moyenne et grande sections à la rentrée 2023, par exemple. Les inscriptions des élèves à Ingwiller se feront au cours de la première semaine de vacances (semaine 7).

Elle a proposé que le mobilier scolaire et le matériel pédagogique que l'école a acquis au fil des ans puisse être en partie récupéré par le RPC d'Ingwiller et puisse ainsi continuer à servir.

Certains points sont encore à éclaircir, notamment les conditions du transport scolaire : une réunion de travail a été programmée avec les services de la Région Grand Est pour le mercredi 18 janvier. Une fois ces informations récoltées, l'équipe municipale invitera les parents d'élèves de Weinbourg à une réunion d'information, afin de leur présenter le projet d'accueil des élèves relevant de la commune.

Pour rappel, par la délibération 02 du 06 décembre 2022, le conseil municipal a décidé de quitter le Regroupement pédagogique intercommunal d'Obersoultzbach, Weinbourg, Weiterswiller, de fermer l'école et de rejoindre le RPC d'Ingwiller.

## **05.03. Piste cyclable**

Monsieur la maire informe le conseil municipal que la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre, dans son schéma directeur des voies cyclables, est en train d'étudier le bon tracé pour relier les communes de Weiterswiller et Weinbourg à Ingwiller, par une piste ou voie cyclable. Plusieurs tracés sont à l'étude, l'un est privilégié parce qu'il dessert et ne contourne pas la commune de Weinbourg. Il a été soumis pour avis et accord à l'Association foncière, puisqu'il empruntera des chemins relevant de sa compétence. Le moment venu, une convention devra en fixer les responsabilités de chacune des structures.

## **05.04. Chantier de la Rue du Moulin**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré les services de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), ainsi que ceux de la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre (CCHLPP) et du Syndicat des eaux et de l'assainissement (SDEA), dans le cadre du chantier de la Rue du Moulin, programmé pour le premier semestre 2023.

Dans un premier temps, le SDEA devra remettre aux normes le réseau d'eau potable entre la salle polyvalente et l'école. Ensuite, la CeA prendra le relais pour, d'une part renforcer le mur de soutènement de la Rue du Moulin et, d'autre part élargir le trottoir du côté du stade.

#### **05.05. Résiliation contrat Prestamouton : information**

Monsieur le maire informe le conseil municipal avoir réceptionné un courrier de l'entreprise PRESTAMOUTON (8 a Chemin Laeger à Erckartswiller) dans lequel le prestataire, qui au cours de l'année 2022 assurait l'éco-pâturage de plusieurs espaces verts dans la commune de Weinbourg, résilie le contrat, pour cause de cessation d'activité.

Les élus déplorent cette décision et remercient l'entreprise pour le service rendu qui était à la hauteur des espérances.

#### **05.06. Vergers de la biodiversité**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre a livré les arbres fruitiers commandés et livrés gratuitement dans le cadre de l'opération intitulée « les vergers pour la biodiversité ».

Les arbres trouveront leur place aux abords de l'aire de rencontre multigénérationnelle, où ils seront plantés prochainement.

#### **05.07. Décisions du maire par délégation**

2023-URBA-1	Droit de préemption urbain :  83 Rue de l'Ouest	Propriétaires  CLEISS René, CLEISS Roger époux de BARTHEL Isabelle, CLEISS Georges époux de DIAZ Marlène, CLEISS Brigitte épouse de LEMER Dominique, CLEISS Ingrid épouse de DA SILVA Auguste, CLEISS Josiane épouse de KOHL Hervé, CLEISS Jacqueline veuve RINER, CLEISS Auguste époux de CARLIER Liliane.	02/01/2023	Non préemption
-------------	---	---	------------	----------------

## **05.08. Récapitulatif de travaux**

Monsieur le maire informe le conseil municipal des dossiers qui ont été instruits en urbanisme depuis la dernière réunion du C.M. :

Type et N° de dossier	Date de la décision	Avis du maire	Pétitionnaire	Adresse	Nature des travaux
DP 06752122R0019	05/01/2023	Favorable tacite	KIRCHER Geoffrey	138 Rue du Moulin	Surélévation et agrandissement de la terrasse
DP 06752122R0020	22/12/2022	Favorable	BATOT Angélique	54 Rue Meyer	Création d'un escalier, accès terrasse
DP 06752122R0027	02/01/2023	Favorable	GALLIX Lisa	4 Route d'Ingwiller	Clôture
DP 06752122R0028	07/12/2022	Favorable	ROESSEL Audrey	67 Rue Principale	Toiture + fenêtre sur pignon
DP 06752122R0029	21/12/2022	Favorable	TOTEM FRANCE	Lieudit Spennweiler	Implantation d'une antenne-relais
DP 06752122R0030	07/12/2022	Favorable	NRGIE	12 Rue de la Mésange	Photovoltaïque

## **05.09. Compte-rendu du travail en commissions**

**Commission 1 :** Réflexion à mener concernant l'avenir des locaux vides de la commune (lieu de partage, de rencontre ou d'atelier)

**Commission 2 :** Les travaux de la fontaine Schwang sont presque terminés – La vente du terrain prévu pour la rampe d'accès au cabinet de Madame KUHM Charlotte a été signée – Différents devis sont en cours pour intégration dans le budget

**Commission 3 :** Plantation des arbres fruitiers à l'aire de rencontre – Différents devis sont en cours pour intégration dans le budget – Avenir des haies du cimetière – Prise de contact avec l'ONF pour les travaux effectués et à prévoir

**Commission 4 :** Le bulletin municipal, « 's Winbùrjer Blättl » est en cours de rédaction et sera publié début février – Depuis septembre 2022, le Blättl est imprimé par l'imprimerie VEITH de Bouxwiller et héberge des publicités onéreuses

**Commission 5** : La rédaction d'un protocole de remise des clés pour la salle polyvalente est en cours  
– Différents devis sont en cours pour intégration dans le budget – Différentes dates sont prévues : 17 septembre 2023, fête des jeunes, 16 décembre 2023, fête de Noël des enfants et 14 janvier 2024, fête des aînés

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire remercie les membres et lève la séance à 22 heures et 22 minutes

Weinbourg, le 11 janvier 2023

Le maire,  
Yves RUDIO

Le secrétaire de séance,  
HAEHNEL Cyrille



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'HaeHNEL', written in a cursive style.